

# COMMUNE D'HAVELUY

## DICRIM

**Document d'Information  
Communal sur les  
Risques Majeurs**



**RISQUES MAJEURS**  
**Apprenons les bons réflexes !**

Madame, Monsieur,

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut-être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **DICRIM**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Sachez que la commune a élaboré également son Plan Communal de Sauvegarde (PCS) conformément à la réglementation en vigueur, pour organiser l'action des services communaux et des habitants en cas d'incident important.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et de celles des autres.

**Pour votre sécurité, conservez ce fascicule.**

**Le Maire,  
Jean-Paul RYCKELYNCK**

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile :  
« *Toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile.* »

# Qu'est-ce qu'un risque ?

Le risque est la possibilité qu'un événement d'origine naturelle, ou lié à une activité humaine, se produise, dont les effets peuvent mettre en jeu un grand nombre de personnes, ou occasionner des dommages importants, et dépasser les capacités de réaction de la société.



**Risque = produit d'un aléa X un enjeu**

**Il existe plusieurs type de risques :**

- **Les risques naturels**  
(inondation, mouvement de terrain,...)
- **Les risques technologiques**  
(industries, nucléaire, transport de matière dangereuses,...)
- **Les risques météorologiques**
- **Les risques sanitaires** (pandémie,...)

**Un risque est dit « majeur » si sa fréquence est faible et sa gravité très lourde.**

## Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

**L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent ».**

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'Haveluy peut être exposée.

Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

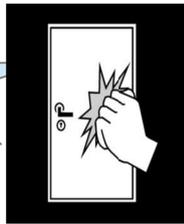


## En cas d'événement grave, comment serez-vous alerté ?



### En cas d'événement majeur, vous serez alertés de la manière suivante :

- Le territoire communal a été divisé en secteurs : un élu (et un suppléant) a été choisi pour diffuser l'alerte dans chaque secteur
- L'alerte s'effectuera en porte-à-porte



#### ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- Un risque menace votre quartier.
- Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire.
- Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité.

#### ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- Un événement exceptionnel est attendu.
- Évacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme.
- Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre.



**Les consignes  
complémentaires  
seront données par  
porte-voix**



**POINT DE RASSEMBLEMENT ET DE DISTRIBUTION :  
SALLE DES FETES MUNICIPALE RUE H. DURRE**

### **Le « Pack » de Sécurité à préparer chez soi :**

radio à pile, lampe de poche, matériel de confinement (ruban adhésif, serpillières ou tissus pour colmater le bas des portes ...), nourriture et eau, couvertures, vêtements, papiers personnels, médicaments et notamment traitement quotidien.

## **Risque inondation**



*le risque*

### **Type d'inondations possibles :**

- Les inondations rapides ou torrentielles, consécutives à de violentes averses.

### **Le risque à Haveluy:**

**Haveluy** peut être concernée par des inondations rapides de quelques rues voire d'habitations.

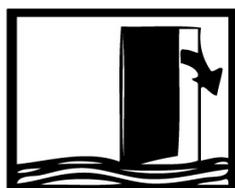
Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, pompiers ou police nationale).

**En cas de problème majeur, le maire déclenche le Plan Communal de Sauvegarde qui organise les secours et définit les points de ralliement.**

### **Rappel des bons réflexes : Inondations**



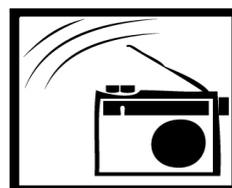
Coupez  
électricité  
et gaz



Fermez la  
porte et les  
aérations



Montez dans  
les étages



Ecoutez la  
radio



Ne prenez pas  
votre véhicule



# Risque transport de matières dangereuses



*Le risque lié aux Transports de Matières Dangereuses, appelé aussi TMD, est consécutif à un accident se produisant lors du transport par voie routière, ferrée, aérienne, par voie d'eau ou par canalisation, de matières dangereuses. Il peut entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement.*

## Le risque à Haveluy:

La commune est traversée par deux axes importants : les routes départementales 40 et 440.

Les principaux dangers sont l'explosion, l'incendie, la fuite d'un liquide polluant, et la formation d'un nuage toxique.

## Les mesures de prévention :

Le **Plan Communal de Sauvegarde** prévoit la mise en place d'une cellule de crise pour optimiser les actions sur le terrain (secours, déviations de la circulation, arrêt des pompages en cas de pollution des cours d'eau...).

Des plans d'organisation départementale des secours (tels que les **Dispositions O.R.S.E.C., "Transport de Matières Dangereuses"**) seront mis en œuvre si nécessaire.

## La signalisation des véhicules transportant des matières dangereuses :

Les véhicules transportant des matières dangereuses ou radioactives sont identifiables par un des logos suivants, apposés notamment à l'arrière droit du véhicule :



Matières explosives



Gaz



Matières inflammables



Solides inflammables



Matières spontanément inflammables



Matières qui au contact de l'eau dégagent des vapeurs inflammables



Matières comburantes



Matières toxiques



Matières infectieuses



Matières radioactives



Matières corrosives



Les produits chauds (+100°C)



Autres dangers



Dangereux pour l'environnement



# Ce que vous devez faire en cas d'ACCIDENT DE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES :

## DES AUJOURD'HUI :

- Prenez connaissance des consignes de mise à l'abri.

## PENDANT L'ACCIDENT :

### SI VOUS ETES TEMOIN DE L'ACCIDENT :

- Donnez l'alerte (sapeurs pompiers: 18, police/gendarmerie:17; 112 depuis votre portable).
- Si des victimes sont à déplorer, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.
- Si le véhicule ou le réservoir prend feu ou dégage un nuage toxique, éloignez-vous de l'accident d'au moins 300 m et mettez-vous à l'abri dans un bâtiment.

### SI VOUS ENTENDEZ L'ALERTE :

- Rejoignez le bâtiment le plus proche, fermez toutes les ouvertures et les entrées d'air, arrêtez ventilation et climatisation.
- Eloignez-vous des portes et fenêtres, ne fumez pas, ne provoquez pas de flammes, ni étincelles.
- Ecoutez la radio (notamment Champagne FM, France Bleu Champagne, France Bleu Auxerre, Radio Latitude).
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école. Celle-ci est dotée d'un **Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS)** face aux risques majeurs, qui prévoit la prise en charge des enfants.
- Ne téléphonez pas.
- Lavez-vous en cas d'irritation, et si possible changez de vêtements.
- Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

## Rappel des bons réflexes : Transport de matières dangereuses



Enfermez-vous dans un bâtiment



Bouchez toutes les entrées d'air



Ecoutez la radio



Ne téléphonez pas



Ni flammes ni cigarettes

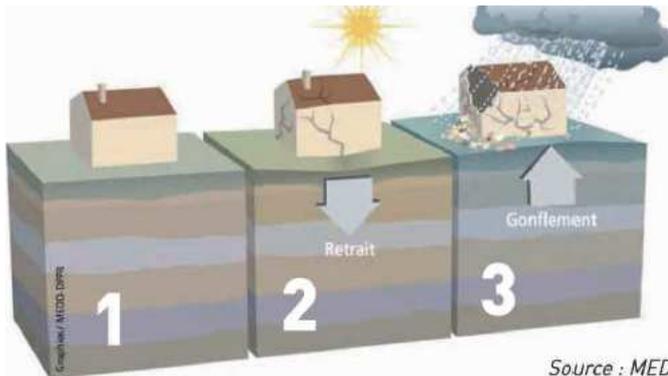


N'allez pas chercher vos enfants à l'école



# Risque Mouvement de terrain (Retrait-gonflement des argiles)

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (périodes sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.



Source : MEDD



## Le risque à Haveluy :

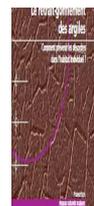
La commune se situe sur une **zone d'aléa faible** pour les argiles.

Attention, cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses.

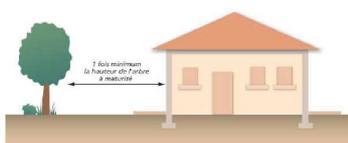
Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (Pour consulter la cartographie du risque, consultez le site [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)).

## Les mesures de prévention :

Le Ministère de l'Écologie a édité une **plaquette d'information** sur le risque argile « **Le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel?** ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format PDF. <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>



## Comment faire pour prévenir les dégâts ?



**Eloignez la végétation du bâti :**  
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



**Réalisez une structure étanche autour du bâtiment**

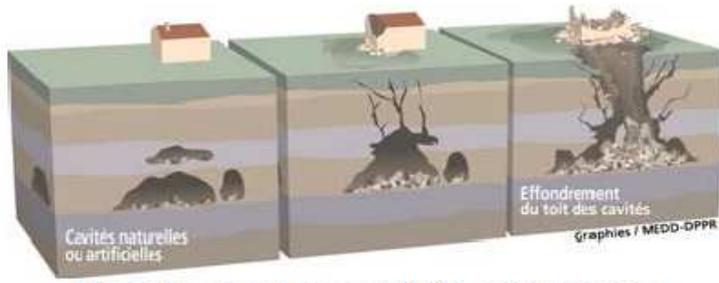
Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur [www.argiles.fr](http://www.argiles.fr)



# Risque Mouvement de terrain (les cavités souterraines)

*Les cavités souterraines peuvent être d'origine naturelle (dissolution des roches) ou dues à l'action de l'homme (extraction de matériaux).*

*Un affaissement peut se produire par dépressions en forme de cuvette à la surface du sol, ou par effondrements du toit des cavités.*



Un inventaire des cavités a été réalisé et est consultable sur le site [www.bdcavites.net](http://www.bdcavites.net). Ce site permet à chaque commune de consulter la liste, le type, et l'emplacement des cavités recensées.

## Les mesures de prévention :

### A FAIRE DES AUJOURD'HUI :

- Informez-vous à la mairie sur l'existence des zones à risque.

### AU MOMENT DU MOUVEMENT DE TERRAIN :

- Coupez l'électricité et le gaz.
- Evacuez immédiatement les bâtiments endommagés
- Eloignez-vous de la zone.
- N'entrez pas dans les bâtiments proches et ne revenez pas sur vos pas.
- Appelez les services de secours.

### APRES LE MOUVEMENT DE TERRAIN :

- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.
- Ne rétablissez le courant et le gaz que si les installations n'ont subi aucun dommage.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.



# Risque Tempête – vents violents

*Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...).*



## Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses... Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

## Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain. Évitez de sortir durant l'épisode de tempête.

## Le risque :

Selon Météo France, en moyenne 15 tempêtes affectent la France chaque année, et une tempête sur dix peut être qualifiée de forte (un épisode est qualifié de forte tempête si au moins 20% des stations départementales enregistrent un vent maximal instantané supérieur à 100 km/h).

**Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux tempêtes.**

## Rappel des codes couleur de la vigilance météorologique :

-  **Une vigilance absolue s'impose**  
des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ...
-  **Soyez très vigilant**, des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus ...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...
-  **Pas de vigilance particulière.**



Vent violent



Neige-verglas



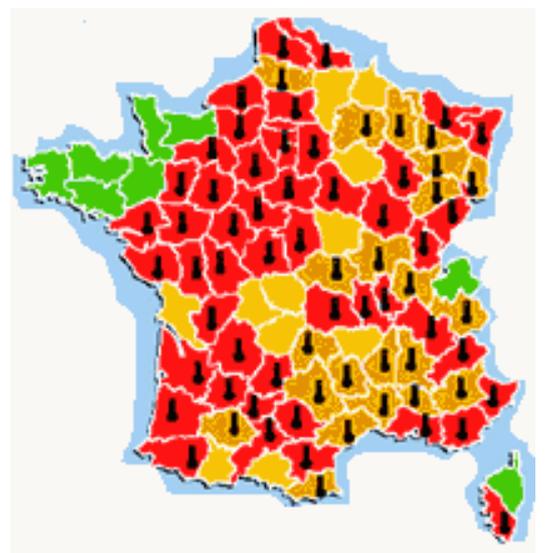
Pluie-inondation



Canicule



Orages





# Ce que vous devez faire en cas de tempête

## DES AUJOURD'HUI

- Informez-vous sur les prévisions météorologiques en consultant notamment le site de Météo France : <http://www.meteofrance.com>

## Si une tempête est annoncée :

- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés.
- Evitez de prendre la route.
- Reportez autant que possible vos déplacements.

## PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets.
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision.
- Ne vous abritez pas sous les arbres.
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques.
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

## APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber.
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol.
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre dossier de déclaration de sinistre.

### Rappel des bons réflexes : Tempête – vents violents



Enfermez-vous dans un bâtiment



Fermez portes et volets



Ne montez pas sur un toit



Ne prenez pas votre véhicule



Ne restez pas sous les lignes électriques



## Risque sanitaires : Exemple de la pandémie grippale

*Une pandémie grippale est définie comme une forte augmentation des cas de grippe. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.*

### **Le risque :**

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

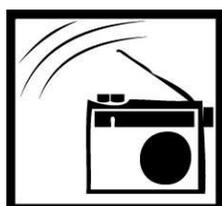
### **Les mesures de prévention :**

La transmission des virus de la grippe se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papier que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque vous éternuez.
- Évitez enfin tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades).



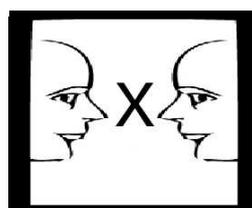
### **Rappel des bons réflexes en cas de pandémie grippale :**



Restez à  
l'écoute des  
infos radio et  
TV



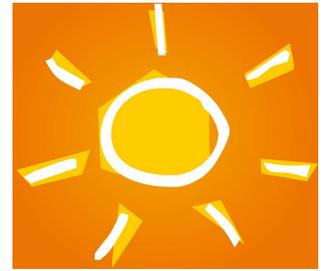
Lavez vous  
régulièrement les  
mains au savon  
et/ou avec une  
solution  
hydroalcoolique



Évitez tout contact  
avec une  
personne malade



# Risques sanitaires : Canicule



Le mot "canicule" désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée.

En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

## Les dangers :

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours.

Les conséquences les plus graves sont la **déshydratation** (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le **coup de chaleur** (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...).



## Les mesures de prévention :

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui vous semble en difficultés.

La carte de vigilance de Météo-France intègre le risque de canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>.

**Canicule**

**Personne âgée**  
Je mouille ma peau plusieurs fois par jour tout en assurant une légère ventilation et ...

**Enfant et adulte**  
Je bois beaucoup d'eau et ...

**Personne âgée**  
Selon l'âge, le corps ne réagit pas de la même façon aux fortes chaleurs.

**Enfant et adulte**

Je ne sors pas aux heures les plus chaudes.

Je passe plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je mange normalement (fruits, légumes, pain, soupe...)

Je bois environ 1,5 L d'eau par jour. Je ne consomme pas d'alcool.

Je donne de mes nouvelles à mon entourage.

Je ne fais pas d'efforts physiques intenses.

Je ne reste pas en plein soleil.

Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur.

Je ne consomme pas d'alcool.

Au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Je prends des nouvelles de mon entourage.

Mon corps transpire peu et a donc du mal à se maintenir à 37 °C.

Mon corps transpire beaucoup pour se maintenir à la bonne température.

La température de mon corps peut alors augmenter : je risque le coup de chaleur (hyperthermie).

Je perds de l'eau : je risque la déshydratation.



# Les numéros utiles :

- **Mairie de HAVELUY :** **03 27 44 20 99**
- **Sous Préfecture de VALENCIENNES** **03 27 14 59 59**
- **Préfecture du Nord :**  
Lille **03 20 30 59 59**
- **Direction Départementale  
des Territoires et de la Mer (DDTM)** **03 27 22 79 00**
- Numéro d'appel d'**urgence européen unique**,  
disponible gratuitement partout dans l'Union  
européenne **112**
- **Pompiers** **18**
- **Police / gendarmerie** **17**
- **SAMU** **15**
- **Numéro d'urgence pour les personnes  
sourdes et malentendantes**  
(contact par fax ou SMS seulement) : **114**
- **ERDF dépannage** **09 726 750 10**
- **GRDF dépannage** **0 800 473 333**
- **Conseil Départemental  
Unité territorial voirie** **03 59 73 24 20**
- **Météo France** **0 890 71 14 15**

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter les sites internet suivants :

<http://nord.gouv.fr>

<http://www.risques.gouv.fr>

<http://www.prim.net>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Sites-Portail-Risques>

## **Notes personnelles :**